

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 16 juillet 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1516409A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 23 juin 2015 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les algues sargasses.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 juillet 2015.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
L. PRÉVOST

Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement
du directeur général du Trésor :
Le sous-directeur « assurances »,
T. GROH

Par empêchement
du directeur du budget :
Le sous-directeur,
V. MOREAU

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
A. ROUSSEAU

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 19 janvier 2014*

Commune de Brunet (1).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue
du 3 novembre 2014 au 5 novembre 2014*

Commune de Tende (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue
du 15 mars 2015 au 17 mars 2015*

Communes de Carcheto-Brustico (2), Loreto-di-Casinca (2), Penta-di-Casinca.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014*

Commune de Saint-Paul-la-Coste.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Commune d'Aimargues.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 12 octobre 2014*

Commune de Peyremale.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 26 avril 2015*

Commune d'Eaunes (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 31 janvier 2014 au 12 février 2014*

Commune de Capbreton (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 1^{er} février 2014 au 13 février 2014*

Commune de Biscarrosse (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 24 février 2015 au 26 février 2015*

Commune de Sarrancolin (2).

*Inondations et coulées de boue
du 25 février 2015 au 26 février 2015*

Commune d'Arrens-Marsous.

*Inondations et coulées de boue
du 25 février 2015 au 27 février 2015*

Commune d'Adast.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 25 février 2015 au 26 février 2015*

Commune de Lortet (2).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 25 février 2015 au 16 mars 2015*

Commune d'Adast.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Inondations et coulées de boue
du 28 novembre 2014 au 30 novembre 2014*

Commune de Camélas (1).

*Inondations et coulées de boue
du 10 juin 2015*

Commune de Saint-Paul-de-Fenouillet.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue
du 30 avril 2015 au 1^{er} mai 2015*

Commune de Notre-Dame-des-Millières.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 2 mai 2015*

Communes de Cohennoz (1), Cruet, Flumet (1), Giétaz (La), Grignon, Notre-Dame-de-Bellecombe (1), Saint-Nicolas-la-Chapelle (1), Ugine, Verrens-Arvey (2).

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 3 mai 2015*

Commune de Chavanne (La).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 avril 2015 au 3 mai 2015*

Commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 3 mai 2015*

Commune de Flumet (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 6 mai 2015*

Commune de Cohennoz (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue
du 26 avril 2015 au 28 avril 2015*

Communes de Bonneville, Mont-Saxonnex (1), Roche-sur-Foron (La) (1).

*Inondations et coulées de boue
du 26 avril 2015 au 1^{er} mai 2015*

Communes de Reposoir (Le), Scionzier.

*Inondations et coulées de boue
du 30 avril 2015 au 2 mai 2015*

Communes d'Annecy-le-Vieux, Clefs (Les), Doussard (1), Entremont, Manigod, Marignier, Megève, Praz-sur-Arly, Saint-Jeoire, Seythenex, Thônes.

*Inondations et coulées de boue
du 30 avril 2015 au 4 mai 2015*

Communes d'Abondance, Biot (Le) (1), Boège (1), Champanges (1), Chapelle-d'Abondance (La), Côte-d'Arbroz (La) (1), Féternes (1), Morzine, Passy, Saint-Gingolph, Sallanches, Servoz, Vacheresse.

*Inondations et coulées de boue
du 30 avril 2015 au 5 mai 2015*

Communes de Châtel, Essert-Romand (1), Gets (Les), Lucinges.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015*

Commune de Chevenoz (1).

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 2 mai 2015*

Communes de Bouchet-Mont-Charvin (Le), Giez (1), Grand-Bornand (Le), Mégevette, Mieussy, Taninges.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 3 mai 2015*

Communes d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, Contamine-sur-Arve, Etrembières, Gaillard, Reignier-Esery.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 4 mai 2015*

Communes de Cranves-Sales, Peillonex (1), Verchaix.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 5 mai 2015*

Commune de Saint-Jean-d'Aulps.

*Inondations et coulées de boue
du 3 mai 2015 au 4 mai 2015*

Communes de Perrignier (1), Saint-Paul-en-Chablais (1).

*Inondations et coulées de boue
du 4 mai 2015*

Commune de Saint-Cergues.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 avril 2015 au 2 mai 2015*

Commune d'Annecy-le-Vieux.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 avril 2015 au 4 mai 2015*

Communes d'Abondance, Biot (Le) (1), Bonneville (1), Chapelle-d'Abondance (La), Clefs (Les), Côte-d'Arbroz (La), Entremont, Féternes (1), Manigod, Marignier, Megève, Morzine, Praz-sur-Arly, Roche-sur-Foron (La) (1), Sallanches, Vacheresse.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 avril 2015 au 5 mai 2015*

Commune de Châtel.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 3 mai 2015*

Communes d'Essert-Romand (1), Gets (Les), Grand-Bornand (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 4 mai 2015*

Communes de Mégevette, Mieussy, Nancy-sur-Cluses (1), Reposoir (Le), Saint-Jean-d'Aulps, Verchaix.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 6 mai 2015*

Commune de Bouchet-Mont-Charvin (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 2 mai 2015 au 4 mai 2015*

Commune de Chevenoz (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue
du 16 avril 2015 au 18 avril 2015*

Communes de Noailles, Rivières, Saint-Marcel-Campes.

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 14 mai 2013 au 17 mai 2013*

Commune de Sainte-Marie.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 17 octobre 2013*

Commune de Case-Pilote.

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 3 novembre 2014 au 5 novembre 2014*

Commune de Grasse.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 9 novembre 2014 au 12 novembre 2014*

Commune de Trinité (La).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue
du 16 mars 2015 au 17 mars 2015*

Commune de Lucciana.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Séismes du 24 janvier 2015
au 25 janvier 2015*

Commune de Rochefort-du-Gard.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2015 au 2 mai 2015*

Commune de Notre-Dame-de-Bellecombe.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} mai 2015 au 3 mai 2015*

Commune de Magland.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Blaru.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue
du 16 avril 2015 au 18 avril 2015*

Commune de Lisle-sur-Tarn.

*Inondations et coulées de boue
du 19 avril 2015 au 20 avril 2015*

Communes de Coufouleux, Rabastens.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2014*

Commune de Nesles-la-Vallée.

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Algues sargasses
du 15 juin 2014 au 27 novembre 2014*

Commune de Sainte-Anne.

*Algues sargasses
du 31 août 2014 au 7 octobre 2014*

Commune de Vauclin (Le).